

MOTION contre la REFORME du COLLEGE
Présentée par le SNES-FSU

- Parce que la Réforme fait perdre des heures d'enseignement aux élèves de Collège en instaurant 26 heures de cours hebdomadaires,
- parce qu'elle supprime ou précarise les options : le latin, les classes bi-langues, les sections européennes, la DP3, l'Histoire des Arts,
- parce qu'elle doit être mise en application sur les quatre niveaux dès la rentrée 2016 et que donc elle n'assurera plus la continuité pédagogique pour les élèves,
- parce qu'elle n'aidera pas les élèves à surmonter leurs difficultés mais les dissimulera,
- parce qu'elle rogne les heures d'enseignements fondamentaux ,
- parce qu'elle dégrade les conditions d'enseignement de tous les élèves
- parce qu'elle globalise les horaires des disciplines scientifiques en 6ème
- parce qu'elle institue l'interdisciplinarité comme dogme alors que les programmes annoncés ne la favorisent pas
- parce qu'elle se présente comme pédagogique et égalitaire alors que il n'en est rien,
- parce qu'elle réduit l'autonomie des établissements
- parce qu'elle introduit une langue vivante 2 en 5ème avec des horaires insuffisants et fragilise la diversité de l'offre linguistique
- parce qu'elle instaure l'accompagnement personnalisé et l'interdisciplinarité aux dépens des heures de cours disciplinaires
- parce qu'elle ne prévoit pas de vrai temps de concertation dans les services des enseignants alors qu'elle les alourdit par des réunions et des formations non désirées,
- parce qu'elle met en concurrence les disciplines et les enseignants au sein des établissements
- parce qu'elle vise à faire des économies budgétaires au détriment de la qualité de l'enseignement

Nous représentants élus au Conseil d'Administration du Collège Gagarine de Montigny-enGohelle, réunis le jeudi 12 novembre 2015,

demandons le retrait pur et simple du mauvais projet de Réforme du collège qui devrait s'appliquer à la rentrée 2016,

de l'abrogation du décret n°2015-544 du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements au Collège

de l'abrogation de l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de Collège

et la mise en chantier d'un nouveau projet de Réforme associant les acteurs de terrain afin de rendre à l'Ecole Publique son principal objectif : permettre à chaque élève d'exploiter au maximum ses capacités